

	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement Mutuelle	TOTAL ⁽¹⁾ Séc Soc + Mutuelle	Participation supplémentaire
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	80%	20%	100%	
Actes cotés en CCAM – OPTAM/OPTAM-CO	80%	20%	100%	
Actes cotés en CCAM – Non OPTAM/OPTAM-CO	80%	20%	100%	
Participation de l'assuré sur les actes supérieurs à 120€				24€ par acte
Forfait journalier (hors établissements médico-sociaux) ⁽²⁾		100% FR	100%	
Forfait chambre particulière				
Lit d'accompagnement pour les enfants de moins de 16 ans hors maternité				
Transports remboursés par l'AM	65%	35%	100%	
SOINS COURANTS				
Consultations / visites généraliste – OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Consultations / visites spécialiste – OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Actes cotés en CCAM – OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Consultations / visites généraliste – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Consultations / visites spécialiste – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Actes cotés en CCAM – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Médicaments pris en charge	65%	35%	100%	
Analyses	30%		30%	
Auxiliaires médicaux	15%		15%	
Prothèses médicales, orthopédie et accessoires médicaux	60%	40%	100%	
Véhicules handicapés physiques	60%	40%	100%	
	100%		100%	
AIDES AUDITIVES (le renouvellement de la prise en charge ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance précédente. Ce renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment)				
100% SANTÉ - PROTHÈSES AUDITIVES (telles que définies réglementairement)				
Prothèses auditives de classe 1	60%	100% PLV ⁽³⁾	100% PLV ⁽³⁾	
PROTHÈSES AUDITIVES (HORS 100% SANTÉ)				
Aides auditives (20 ans et plus)	60%	40%	100%	
Aides auditives (moins de 20 ans)	60%	40%	100%	
DENTAIRE				
100% SANTÉ – SOINS ET PROTHÈSES (tels que définis réglementairement)				
Soins, prothèses fixes, amovibles, provisoires, inlays core	70%	100% PLV ⁽³⁾	100% PLV ⁽³⁾	
SOINS ET PROTHÈSES (HORS 100% SANTÉ)				
Soins	70%	30%	100%	
Prothèse, couronne, inlay core remboursés par l'AM (limités à 3 par an)	70%	30%	100%	
Orthodontie acceptée	100%		100%	
Orthodontie refusée				
Prothèse dentaire, implant, parodontologie non remboursés par l'AM				
OPTIQUE (limité à la prise en charge d'un équipement par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L.165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue)				
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ (tels que définis réglementairement)				
Monture, verres, suppléments et prestations optiques	60%	100% PLV ⁽³⁾	100% PLV ⁽³⁾	
ÉQUIPEMENTS⁽⁴⁾ (HORS 100% SANTÉ)				
<i>Adultes (plus de 16 ans) Un équipement (verres et monture) tous les deux ans, par bénéficiaire et limité à deux verres sauf évolution de la vue justifiée par un ophtalmologue ou un opticien, limité à 100€ pour la monture</i>				
Équipement verres simples	60%	40%	100%	50€ tous les deux ans
Équipement mixte verre simple / verre complexe ou verre très complexe	60%	40%	100%	125€ tous les deux ans
Équipement verres complexes / verres très complexes	60%	40%	100%	200€ tous les deux ans
Monture seule	60%	40%	100%	20€ tous les deux ans
<i>Enfants (jusqu'à 16 ans) Un équipement (verres et monture) par an, par bénéficiaire, limité à 100€ pour la monture</i>				
Équipement verres simples	60%	40%	100%	50€ tous les ans
Équipement mixte verre simple / verre complexe ou verre très complexe	60%	40%	100%	125€ tous les ans
Équipement verres complexes / verres très complexes	60%	40%	100%	200€ tous les ans
Monture seule	60%	40%	100%	20€ tous les ans
Lentilles acceptées (adulte et enfant)	60%	40%	100%	
Lentilles refusées et produits d'entretien				
Chirurgie réfractive				
Matériel pour amblyopie (adulte et enfant)	60%	40%	100%	
PRÉVENTION ET BIEN ÊTRE (forfait par an et par bénéficiaire)				
Cure thermales (honoraires)	65%		65%	
Pharmacie prescrite non remboursée				
Contraception, tests de grossesse				
Vaccins prescrits non remboursés				30€
Adhésion club de sport ou loisir				
Consultation médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, psychomotricien, psychologue, pédicure, podologue, diététicien)				
Soins à l'étranger				
Actes de prévention de l'arrêté du 8 juin 2006			100%	
SERVICES				
Assistance ⁽⁵⁾				
Garantie obsèques ⁽⁶⁾				
Prime de naissance				
Fonds d'Action Sociale, de Prévention et de Promotion de la Santé				Prise en charge supplémentaire de vos dépenses médicales sous conditions
Réseau de soins Carte Blanche et tiers-payant		Inclus		

(1) Le pourcentage de remboursement exprimé s'applique sur la base de remboursement (BR), pour les soins pratiqués dans le cadre du parcours de soins.

(2) Le forfait journalier n'est pas pris en charge pour les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD).

(3) PLV : Prix Limite de Vente

(4) L'équipement est composé de la monture et des verres, dont 100€ maximum pour la monture. La périodicité d'utilisation des forfaits exprimés en euros s'apprécie à partir de la première date de soins ou d'achat dans le poste de prestation concerné.

(5) Prestation assurée par IMA Assurances, régie par le code des Assurances

(6) Prestation souscrite par l'intermédiaire d'Heimer, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8212500€ - RCS Nanterre 323377739 - Immatriculation ORIAS n°07.002.039 - Relevant du contrôle de l'ACPR - Siège social: 14 bd du Général Leclerc - 92200 Neuilly-sur-Seine La Garantie Obsèques - Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 - Siège social: 14 bd du Général Leclerc - 92200 Neuilly-sur-Seine. Allianz Vie - S.A. au capital de 643054425€ - 340 234 962 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social: 1 cours Michelet - CS30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. FILASSISTANCE INTERNATIONALE: Société Anonyme au capital de 4100000€ - 433012689 RCS NANTERRE - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social: 108 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex. Autres forfaits annuels en euros : les autres forfaits en euros sont calculés sur l'année civile.



Pour nous contacter :



Via votre espace adhérent en ligne



Par téléphone | 04 27 19 02 19



Sur Internet | www.solyon-mutuelle.fr